

08 JANVIER 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 08 janvier 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND

Messieurs les conseillers JEAN-GUY TARTE et JEAN-JACQUES BOISVERT sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2001-01-001 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JANVIER 2001

- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2001-01-002 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 18 ET 21 DÉCEMBRE 2000

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - N. M. 3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

- 2001-01-003 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 5 A) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES DU CONSEIL
- 2001-01-004 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE BROMONT D'UNE SOMME DE TROIS CENT MILLE DOLLARS POUR LE PORTER À HUIT CENT MILLE DOLLARS »

7. AFFAIRES COURANTES

- 2001-01-005 7.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$) À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
- 2001-01-006 7.2 ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$) : RÉOLUTION DE CONCORDANCE
- 2001-01-007 7.3 ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$) : RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE
- 2001-01-008 7.4 QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT : RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2001
- 2001-01-009 7.5 QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT : MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, EXERCICE FINANCIER 2001
- 2001-01-010 7.6 AUTORISATION D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2001
- 2001-01-011 7.7 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS - EXERCICE FINANCIER 2001
- 2001-01-012 7.8 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2001

2001-01-013	7.9	ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS - EXERCICE FINANCIER 2001
001-01-014	7.10	MODIFICATION DU SITE WEB RELATIONNEL
	8.	AFFAIRES DU PERSONNEL
2001-01-015	8.1	RÉMUNÉRATION DES CADRES
2001-01-016	8.2	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : LISTE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES
	9.	CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
N. M.	9.1	DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2000
N. M.	10.	INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX
	11.	VARIA
2001-01-017	11.1	APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU PROJET « BROMONT, BRANCHÉE SUR LE MONDE » PRÉSENTÉ PAR BROMONT, COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE
2001-01-018	11.2	VENTE À MONSIEUR DENIS HÉMOND DE DEUX (2) PARTIES DE LOTS DANS LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE ET MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE EN CONSÉQUENCE
2001-01-019	11.3	NOMINATION D'UN CONSEILLER POUR REPRÉSENTER LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT
	12.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2001-01-020	13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

08 JANVIER 2001

2001-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JANVIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.10 aurait dû se lire de la façon suivante :

7.10 MODIFICATION DU SITE WEB RELATIONNEL

- les sujets suivants ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

11.1 APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU PROJET
« BROMONT, BRANCHÉ SUR LE MONDE »
PRÉSENTÉ PAR BROMONT COLLECTIVITÉ

11.2 VENTE À MONSIEUR DENIS HÉMOND DE DEUX (2)
PARTIES DE LOTS DANS LE PARCOURS DU VIEUX
VILLAGE ET MODIFICATION DU BAIL
EMPHYTÉOTIQUE EN CONSÉQUENCE

11.3 NOMINATION D'UN CONSEILLER POUR
REPRÉSENTER LA VILLE AU SEIN DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
RÉSIDENTIELLE DE BROMONT

ADOPTÉ

2001-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 18 ET 21 DÉCEMBRE 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

08 JANVIER 2001

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues le 18 et le 21 décembre 2000.

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2000. Le montant des permis émis durant le mois de décembre 2000 se chiffre à **QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ DOLLARS (458 825 \$)**. La valeur totale des permis émis durant l'année 2000 s'élève à **ONZE MILLION QUATRE CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (11 447 286 \$)**.

2001-01-003

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1-2001
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 5 A) DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 CONCERNANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 829-1-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 5 A) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES DU CONSEIL ».

ADOPTÉ

08 JANVIER 2001

2001-01-004

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843-2001
INTITULÉ « RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE
ROULEMENT DE LA VILLE DE BROMONT D'UNE SOMME DE
TROIS CENT MILLE DOLLARS POUR LE PORTER À HUIT CENT
MILLE DOLLARS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 843-2001 intitulé
« RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA
VILLE DE BROMONT D'UNE SOMME DE TROIS CENT MILLE
DOLLARS POUR LE PORTER À HUIT CENT MILLE DOLLARS ».

ADOPTÉ

2001-01-005

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT
DE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE
DOLLARS (4 591 000 \$) À LA SUITE DES DEMANDES DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la MRC de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90 et 669-90 ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'information financière, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$)**, datée du 2001-02-02 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

08 JANVIER 2001

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.,- MERRILL LYNCH CANADA INC.,- SCOTIA CAPITAUX INC.,- RBC DOMINION VALEUR MOBILIÈRES INC.

331 000 \$	4,50000%	2002
351 000 \$	4,65000%	2003
372 000 \$	4,90000%	2004
394 000 \$	5,10000%	2005
3 143 000 \$	5,25000%	2006

Prix : 98,56700 Coût réel : 5,56778%

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

331 000 \$	4,65000%	2002
351 000 \$	4,75000%	2003
372 000 \$	5,00000%	2004
394 000 \$	5,10000%	2005
3 143 000 \$	5,25000%	2006

Prix : 98,57900 Coût réel : 5,57729%

CIBC MARCHÉS MONDIAUX INC.

331 000 \$	4,60000%	2002
351 000 \$	4,70000%	2003
372 000 \$	4,90000%	2004
394 000 \$	5,10000%	2005
3 143 000 \$	5,25000%	2006

Prix : 98,44100 Coût réel : 5,60611%

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

331 000 \$	4,75000%	2002
351 000 \$	4,75000%	2003
372 000 \$	4,95000%	2004
394 000 \$	5,10000%	2005
3 143 000 \$	5,30000%	2006

Prix : 98,59500 Coût réel : 5,61214%

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.,- MERRILL LYNCH CANADA INC.,- SCOTIA CAPITAUX INC.,- RBC DOMINION VALEUR MOBILIÈRES INC.** s'est avérée la plus avantageuses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$)** de la

08 JANVIER 2001

Ville de Bromont soit adjugée à **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.,- MERRILL LYNCH CANADA INC.,- SCOTIA CAPITAUX INC.,- RBC DOMINION VALEUR MOBILIÈRES INC.**

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Mesdames Pauline Quinlan, mairesse et Danielle Rioux, trésorière, soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE le CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur, responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS ;

QUE le CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »

ADOPTÉ

2001-01-006

**ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$) :
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$)**; en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux; :

NUMÉRO DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE
767-94	129 900 \$
782-95	398 100 \$
612-88	354 800 \$
626-89	591 700 \$
627-89	15 800 \$
633-89	689 300 \$
637-89	206 700 \$
638-89	84 800 \$
653-90	98 200 \$
655-90	68 900 \$
665-90	387 500 \$
669-90	1 205 300 \$

08 JANVIER 2001

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlement compris dans l'émission de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$)** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2001-02-02 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CAISSE POPULAIRE DE BROMONT, 730, RUE SHEFFORD,
BROMONT

QUE les intérêts soient payable semi-annuellement le 2 février et le 2 août de chaque année ;

QUE les obligations se soit pas rachetable par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations soit signées par la mairesse et la trésorière. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté le CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

08 JANVIER 2001

2001-01-007

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS
CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$) :
RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour réaliser l'emprunt de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT
QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS (4 591 000 \$)** effectué en vertu
des règlements numéros 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-
89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90 et 669-90, la Ville de Bromont doit émettre
des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements
d'emprunt, c'est-à-dire un terme de :

Cinq (5) ans à compter du 2001-02-02 en ce qui
regarde les amortissements annuels de capital prévus
pour les année six (6) et suivantes au lieu du terme
prescrit pour lesdits amortissements pour les
règlements numéros 767-94, 782-95, 612-88, 626-89,
627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-
90 et 669-90, chaque émission subséquente devant être
pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2001-01-008

**QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT : RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST,
EXERCICE FINANCIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la quote-part à le Régie aéroportuaire régionale
des-Cantons-de-l'Est (RARCE), pour l'exercice financier 2001, selon
l'échéancier suivant:

08 JANVIER 2001

10 janvier 2001	25 750 \$
1 ^{er} mars 2001	25 750 \$
1 ^{er} juillet 2001	25 750 \$
1 ^{er} octobre 2001	25 750 \$
TOTAL	103 000 \$

ADOPTÉ

2001-01-009

**QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT : MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, EXERCICE
FINANCIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la quote-part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, pour l'exercice financier 2001, selon l'échéancier suivant:

1 ^{er} mars 2001	139 058,50 \$
1 ^{er} juin 2001	69 529,25 \$
1 ^{er} septembre 2001	69 529,25 \$
TOTAL	278 117,00\$

ADOPTÉ

2001-01-010

**AUTORISATION D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
08 JANVIER 2001

ADOPTÉ

2001-01-011

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE SURPLUS -
EXERCICE FINANCIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **CENT QUARANTE-DEUX
MILLE CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (142 124 \$)** à même le surplus
accumulé pour financer les dépenses en immobilisations ci-dessous énumérés:

SERVICES	DESCRIPTION	2001
Travaux publics	Modification chloration aux réservoirs	1 624 \$
Travaux publics	Équipement localisation pour aqueduc	10 500 \$
Travaux publics	Téléométrie	15 000 \$
Développement	Affichage autoroutier	15 000 \$
Travaux publics	Sortie 78 - réaménagement et piste cyclable	100 000 \$
	TOTAL	142 124 \$

ADOPTÉ

2001-01-012

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE
ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2001**

08 JANVIER 2001

numéro 843-2001 augmentant le fonds de roulement d'une somme de 300 000 \$ pour le porter à 800 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ

2001-01-013

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES
PARCS - EXERCICE FINANCIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à financer l'achat d'immobilisations énumérées ci-
dessous, à même le fonds des parcs, pour la somme de **ONZE MILLE
DOLLARS (11 000 \$)** :

FINANCEMENT - FONDS DES PARCS		
Services	Description	2001
Loisirs	Terrain de soccer- plateau multifonctionnel	2 000 \$
Loisirs	Basketball extérieur	3 000 \$
Loisirs	Skatepark	6 000 \$
TOTAL		11 000 \$

ADOPTÉ

2001-01-014

MODIFICATION DU SITE WEB RELATIONNEL

08 JANVIER 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER

APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme CréationWeb afin de modifier le sit WEB de la Ville de Bromont pour qu'il devienne relationnel le tout conformément à l'offre de service de ladite firme, déposée et approuvée.

QUE ledit offre de service fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2001-01-015

RÉMUNÉRATION DES CADRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier l'article 17.2 A) des *Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non-syndiqués de la Ville de Bromont* de la façon suivante :

La grille salariale sera ajustée annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour les années 2001 et 2002.

ADOPTÉ

2001-01-016

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : LISTE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une liste d'employés temporaires soit constituée pour le service des travaux publics ;

08 JANVIER 2001

QUE Monsieur Daniel Potvin soit inscrit sur cette liste d'employés temporaires.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit procès-verbal.

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Madame Pauline Quinlan, mairesse et présidente de l'assemblée, renseigne les citoyens sur le dossier des regroupements municipaux.

2000-01-017

**APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU PROJET « BROMONT,
BRANCHÉE SUR LE MONDE » PRÉSENTÉ PAR BROMONT,
COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du formulaire de demande d'aide financière rédigé par *Bromont, collectivité ingénieuse* pour être présenté au Fonds de l'autoroute de l'information ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont, en tant que partenaire avec Vidéotron Communication inc., appuie la demande d'aide financière faite par *Bromont collectivité ingénieuse* auprès du Fonds de l'autoroute de l'information, dans le cadre du projet « Bromont, branchée sur le monde ».

ADOPTÉ
08 JANVIER 2001

2000-01-018

**VENTE DE DEUX (2) PARTIE DE LOT À MONSIEUR ÉMOND,
PARCOURS DU VIEUX VILLAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de vende deux (2) parties du lot 1339 du cadastre de Bromont à Monsieur Denis Hémond pour la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** et pour une troisième partie du lot 1339 du cadastre de Bromont.

QUE ces trois parties de lots devront faire l'objet d'une opération cadastrale avant d'être soit cédées ou acquis et ce, au frais de Monsieur Hémond.

QUE le bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et le Parcours du vieux village devra être modifié et ce, au frais de Monsieur Hémond.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim de signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de vente à Monsieur Denis Hémond de deux parties du lot 1339 du cadastre de Bromont ainsi que la modification du bail emphytéotique

ADOPTÉ

2000-01-019

**NOMINATION D'UN CONSEILLER POUR REPRÉSENTER LA VILLE
AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
RÉSIDENTIELLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater monsieur le conseil JEAN McMASTER pour représenter la Ville de Bromont au sein de l'Association pour la promotion résidentiel de Bromont.

ADOPTÉ

08 JANVIER 2001

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Maurice Sauvé demande qui a été mandaté pour faire l'étude de regroupement avec Cowansville, Brigham et East-Farnham. Il demande ensuite si un protocole d'entente a été signé entre ces municipalités. Monsieur Sauvé demande le budget alloué par la Ville pour effectuer une telle étude. Il s'informe si la Ville a fait appel à un démographe, un économiste et un sociologue.

- Monsieur Marcel Bundock demande des renseignements sur l'émission d'obligations.

2001-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER